



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-30

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SCRUTIN 2026 – CHOIX DU MODE DE SCRUTIN - MODIFICATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-1 à L452-48,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion



- **Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2026-DEL-08 du 26 janvier 2026,**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa réunion du 28 novembre 2025, le conseil d'administration a fait le choix de recourir au vote électronique pour les élections professionnelles de fin d'année, d'une part, et pour le renouvellement des membres du conseil d'administration au mois de juin prochain, d'autre part.

Ce choix s'est fondé sur le développement ces dernières années du vote électronique qui permet un accès large et souple au scrutin, sur une plage horaire et calendaire importante (*pendant 8 jours, 24h/24*), depuis tout support informatique (*poste de travail, ordinateur personnel, tablette, smartphone etc.*).

Depuis cette décision, les services du Centre de Gestion ont pris l'attache du GIP informatique des CDG qui organise ce mode de scrutin pour environ 25% des CDG en France, par l'intermédiaires de contrats signés avec des entreprises et des experts spécialisés.

Si pour les élections professionnelles le mode opératoire apparaît simple et conforme à celui mis en place il y a quatre ans au CDG 76, en revanche le processus de vote pour les élections des membres du Conseil d'Administration apparaît complexe à mettre en œuvre.

En effet, les élections des membres du CA sont classées par la CNIL au niveau 2 de risque. Cela implique une triple identification de l'électeur et donc la génération de trois codes différents (identifiant, question défi et mot de passe) qui doivent être communiqués aux votants par les services du CDG par trois canaux différents (par courrier physique, par courrier électronique et par téléphone). Cette procédure impose donc que le CDG recueille tous les numéros de téléphone personnels et toutes les adresses électroniques personnelles des élus, ce qui en soit constitue un travail très important et, le cas échéant, aléatoire car des élus pourraient ne pas être enclins à fournir leurs données.

Par ailleurs, le processus de vote pour les électeurs étant complexe et fastidieux, il est à craindre que la participation à celui-ci soit plus faible que les années précédentes en raison du manque de fluidité du système.

Aussi, après plusieurs échanges entre les services du CDG et ceux GIP informatique pour tenter, en vain, d'alléger la procédure, il est proposé devant la difficulté de recueillir un grand nombre de données personnelles, d'une part, et face à la complexité du processus de vote, d'autre part, de renoncer au vote électronique pour revenir au vote traditionnel par correspondance.

Monsieur le Président indique que par ailleurs, après un recensement exhaustif des effectifs de fonctionnaires des collectivités et établissements non affiliés, la répartition définitive des sièges au sein du futur conseil d'administration du CDG sera la suivante.



	Effectifs	Titulaires	Suppléants
Communes affiliées	+ 5 000 fonctionnaires et + 600 000 habitants	21	21
Etablissements publics affiliés	+ 1 000 fonctionnaires	3	3
Département	- 4 000 fonctionnaires	2	2
Communes non affiliées	+ 4 000 fonctionnaires	3	3
Etablissements non affiliés	- 4 000 fonctionnaires	2	2
TOTAL		31	31

Enfin, Monsieur le Président présente le calendrier prévisionnel des opérations préalables au vote communiqué lors de la précédente réunion corrigé ainsi qu'il suit :

Opérations	Scrutin du 23 juin 2026
Calcul du nombre de fonctionnaires par commune ou établissements , titulaires et stagiaires, TC et TNC, en position d'activité afin de déterminer le nombre de représentants par collège et le nombre de voix par Maire et Président d'établissement affiliés	1 ^{er} mars 2026
Arrêté du Président du CDG concernant la composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes, les modalités d'organisation des élections, la date des opérations électorales.	Mardi 5 mai 2026
Arrêté du Président du CDG fixant le nombre et la répartition des sièges au CA Publication, affichage et notification au préfet, aux sous-préfets, à l'ADM76	Jeudi 7 mai 2026
Arrêté du Président du CDG portant constitution de la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des bulletins de vote, des réclamations relatives	Mercredi 13 mai 2026 au plus tard



aux listes électorales et de la proclamation des résultats, affichage et notification au préfet, aux sous-préfets, à l'ADM76	
Etablissement, affichage et publication par le Président du CDG des listes électorales concernant les représentants des communes affiliées, des établissements affiliés, des communes non affiliées et des établissements non affiliés. Les listes sont publiées 40 jours au moins avant la date de scrutin. Elles sont affichées au siège du CDG et transmises à la préfecture et aux sous-préfectures	Mercredi 13 mai 2026 au plus tard
Date limite pour adresser à la commission départementale les éventuelles réclamations sur les listes électorales Pour les communes, les réclamations doivent être présentées dans les 6 jours à compter du jour de l'affichage	Mardi 19 mai 2026 au plus tard

Opérations	Scrutin du 23 juin 2026
Date limite de la décision de la commission départementale sur les éventuelles réclamations formulées. Pour les communes, la commission statue dans un délai maximum de 8 jours à compter de la transmission de la réclamation	Mercredi 27 mai 2026 au plus tard
Date limite de dépôt des listes de candidats au Centre de Gestion	Lundi 1 ^{er} juin 2026 à 16h au plus tard



<p>Les listes sont déposées par le mandataire au moins 23 jours avant la date de scrutin.</p> <p>Le dépôt fait l'objet d'un récépissé de la part du CDG</p> <p>L'agent qui signe le récépissé doit être habilité par arrêté du Président du CDG</p>	
<p>Date limite de publicité par le Centre de Gestion des listes de candidats</p>	Mardi 2 juin 2026 au plus tard
<p>Date limite de dépôt des instruments de vote au Centre de gestion</p> <p>Le président du Centre de gestion fixe le modèle des bulletins de vote</p>	Vendredi 5 juin 2026 à 16h au plus tard
<p>Actualisation éventuelle de la liste électorale des établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion</p> <p>Cette actualisation intervient au plus tard le 13^{ème} jour avant la date du scrutin</p>	Mardi 9 juin 2026 au plus tard
<p>Mise sous plis du matériel de vote</p>	Mardi 9 juin 2026
<p>Envoi aux électeurs du matériel de vote (bulletins, professions de foi, enveloppes de vote)</p> <p>Le matériel de vote est transmis par le Président du Centre de Gestion aux électeurs au plus tard le 10^{ème} jour avant le scrutin</p>	Mercredi 10 juin 2026
<p>Date limite de réception des bulletins de vote par</p>	Mardi 23 juin 2026 à 16h



correspondance et fermeture du vote électronique par le Président de la commission de recensement et de dépouillement au siège du Centre de Gestion	
Dépouillement et proclamation des résultats par la commission	Mardi 23 juin 2026

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Décide de recourir au vote par correspondance pour les élections des membres du conseil d'administration du Centre de Gestion qui interviendront en juin 2026,
- Arrête le nombre définitif de sièges à pourvoir au sein du conseil d'administration comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Communes affiliées	21	21
Etablissements publics affiliés	3	3
Département	2	2
Communes non affiliées	3	3
Etablissements non affiliés	2	2
TOTAL	31	31

- Adopte le calendrier prévisionnel définitif des opérations préalables au vote tel que mentionné dans le rapport

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON